



N° de résolution  
ou annotation

**La séance est ajournée à 20 h 15.**

  
Mario Lasalle, maire

  
Pierre Rondeau, directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le lundi 7 mars et ajournée le 14 mars 2022 à 19h00, au centre Gervais-Desrochers situé au 59, 16<sup>e</sup> Rue, lieu exceptionnel requis pour respecter les recommandations de la Santé publique. Sont présents à cette séance, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Isabel Desrochers  
Étienne Dupuis  
Véronique Payette  
Pascale Dupaul  
Sylvie Frigon  
Claude Laporte

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

**2022-1403-107**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**2022-1403-108**

**AUTORISATION DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL AU CENTRE GERVAIS-DESROCHERS**

**ATTENDU QUE** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique ;

**ATTENDU QUE** l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour ;

**ATTENDU QUE** la salle des séances du conseil, située au 111, 4<sup>e</sup> Avenue, n'est pas assez vaste pour s'assurer le respect de la distanciation sociale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la tenue de la séance du conseil au centre Gervais-Desrochers.

**ADOPTÉ**

**2022-1403-109**

**PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES ET ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Le président d'assemblée permet une période de demandes verbales aux personnes présentes dans la salle et note qu'il y a une question écrite.

**2022-1403-110**

**ADOPTION DES COMPTES**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du lot 3 et du lot 4 du 10 mars 2022, d'une somme de 22 259,60 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**2022-1403-111**

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2022**

**ATTENDU** les dispositions de l'article 3 du règlement 2007-136 de contrôle et suivi budgétaire ;



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**2022-1403-112**

**ATTENDU** le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires requis pour respecter les dispositions du règlement 2007-136 ;

**ATTENDU QU'**une mise à niveau du budget 2022 est nécessaire pour combler certains déficits dans plusieurs postes, causés par des dépenses imprévues ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la greffière-trésorière adjointe à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.

			Transfert	Budget courant	Budget révisé
DE	02-701-90-971-09	Camps de jour – Projet ados	4 000 \$	4 000 \$	0 \$
	02-701-90-970-00	Politique de subv. aux jeunes	700 \$	8 000 \$	7 300 \$
Total :			4 700 \$		

VERS	02-701-90-970-01	Politique familiale	4 700 \$	10 000 \$	14 700 \$
Total :			4 700 \$		

**ADOPTÉ**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT ÉDICTIONNANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Claude Laporte donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Crabtree.

**2022-1403-113**

**PROJET DE RÈGLEMENT 2022-388 ÉDICTIONNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Le conseiller Claude Laporte a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2022-388 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Crabtree.

**ADOPTÉ**

**2022-1403-114**

**FRAIS D'ASSOCIATION ET COMPENSATION POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS AU DOMAINE MA LORRAINE EN 2022**

**ATTENDU QUE** depuis 2010, la Municipalité a accepté de verser annuellement à l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine de Crabtree une compensation pour le déneigement et l'entretien des chemins du Domaine Ma Lorraine ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le 26 mars 2018 la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit verser annuellement sa cotisation à l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers :

**QU'**un calcul soit fait annuellement lors de la préparation du budget afin de



N° de résolution  
ou annotation

verser 100 % du coût estimé pour l'entretien des chemins et le déneigement dans la municipalité, au prorata de l'évaluation des résidences du Domaine Ma Lorraine de l'année 2021 ;

**QUE** pour 2022, un montant correspondant à 100 % du tableau de l'année 2021 soit 2 170,76 \$, soit versée à l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine de Crabtree ;

**QUE** la cotisation annuelle de 100 \$ en tant que membre de l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine soit ajoutée à ce montant pour un montant total de 2 270,76 \$ ;

**QUE** les crédits disponibles pour la subvention soient pris dans le poste 02-320-00-952-00 ;

**QUE** les crédits disponibles pour la cotisation soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

**ADOPTÉ**

**2022-1403-115**

**AUTORISATION DE DEMANDE D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME 4 500 BORNES D'HYDRO-QUÉBEC**

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers.

**QUE** le directeur des travaux publics et des services techniques soit autorisé à présenter une demande de subvention au *programme de subvention de 4 500 bornes de recharge* d'Hydro-Québec pour l'installation d'une en bordure de l'aréna ;

**QUE** le maire et le directeur général de la Municipalité soient autorisés à signer l'entente.

**ADOPTÉ**

**2022-1403-116**

**SOUSSIONS — FOURNITURE ET POSE DE PIÈCES D'ASPHALTE 2022**

Le conseil prend connaissance du rapport des soumissions préparées par le directeur des travaux publics et des services techniques, Christian Gravel, concernant la fourniture et la pose de pièces d'asphalte sur le territoire de la municipalité de Crabtree en 2022.

Soumissionnaires	Coût incluant les taxes
Bellerose Asphalte inc.	78 527,93 \$
Postras Asphalte	94 394,48 \$
Pavage J.D. Inc.	168 323,40 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers que le conseil municipal accorde le mandat à Bellerose Asphalte inc. pour la somme de 78 527,93 \$ incluant les taxes.

**QUE** les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-320-00-521-00.

**ADOPTÉ**

**2022-1403-117**

**VENTE D'UNE CAMIONNETTE DODGE RAM 2001**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a publié, du 25 février au 14 mars 2022, un avis pour la vente d'une camionnette Dodge Ram 2001 ;

**ATTENDU QUE** les personnes intéressées avaient jusqu'au 14 mars 2022 à 16h00 pour offrir un prix ;



N° de résolution  
ou annotation

**2022-1403-118**

**ATTENDU QUE** les offres ont toutes été ouvertes le 14 mars à 18h55 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter de vendre la camionnette Dodge Ram 2001 à monsieur Eugène Tessier pour un montant de 1 001 \$ avant les taxes, celle-ci étant la meilleure offre.

**ADOPTÉ**

**DEMANDE DE REPORT DES TRAVAUX DE LA BRETELLE DE LA ROUTE 158**

**ATTENDU QUE** le chemin des érables est devenu un milieu de vie que les citoyens de la municipalité fréquentent à des fins de plein air et de loisirs (marche, ski, vélo, jogging) ;

**ATTENDU QUE** près de 600 personnes ont signé une pétition afin de signifier leur désaccord avec le projet de changement de vocation du chemin des Érables ;

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports n'a pas donné accès aux études, échéanciers et impacts des travaux qui ont mené au choix de la bretelle d'accès ;

**ATTENDU QUE** les citoyens n'ont pas pu s'exprimer sur le projet et n'ont pas obtenu de réponse à leur questionnement et revendications ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité va investir plus de 30 000\$ pour planifier le reboisement du territoire de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers :

**DE** demander au Ministère des Transports de considérer d'autres aménagements possibles, en plus de nous octroyer une compensation locale pour le déboisement et la perte de milieux humides, ainsi qu'une solution antibruit écologique;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à la direction régionale du Ministère des Transports, et à notre députée madame Véronique Hivon.

**ADOPTÉ**

**2022-1403-119**

**MANDAT POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE PLANTATION D'ARBRES**

Sur proposition d'Étienne Dupuis, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services pour l'élaboration d'une stratégie de plantation d'arbres sur le territoire de la municipalité de Crabtree, selon l'offre de service datée du 2 mars 2022, préparée par Alexandre Nicole, biologiste, pour un montant de 29 606,06 \$ incluant les taxes.

**QUE** les crédits disponibles pour la somme de 15 000\$ soient pris dans le poste 02-701-50-410-00.

**QUE** la différence de 12 034,28\$ soit payée à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**2022-1403-121**

**CONFIRMATION DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION  
CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 77 À 81, 4<sup>E</sup> AVENUE**

**ATTENDU QUE** le comité de démolition a autorisé la démolition de l'immeuble situé au 77 à 81, 4<sup>e</sup> Avenue lors du report de la décision au 7 février 2022 ;

**ATTENDU QUE** l'article 148.0.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) permet à toute personne, dans les 30 jours suivant la décision du comité, de demander au conseil de réviser cette décision ;

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu une pétition de citoyens s'opposant à la démolition le 8 février 2022 ;

**ATTENDU QUE** le demandeur a obtenu un permis de construction conforme au règlement de zonage 99-044 ;

**ATTENDU QUE** le demandeur a obtenu un permis de lotissement conforme au règlement de lotissement 99-042 ;

**ATTENDU QUE** le nouveau lotissement rend dérogoire au règlement de zonage 99-044 le bâtiment existant ;

**ATTENDU QU'il** a eu un protocole d'attente avec le demandeur pour déplacer un pluvial pour permettre la construction de trois quinze logements ;

**ATTENDU QUE** la zone visée par la demande de démolition est une zone à forte densité et le maximum de logements autorisés est de 16 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers de confirmer la décision du comité de démolition d'accepter la demande de démolition de l'immeuble situé au 77 à 81, 4<sup>e</sup> Avenue, en vertu de l'article 148.0.20 LAU.

**ADOPTÉ**

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE  
EN 2022**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2022, l'adhésion à Loisir et Sport Lanaudière et à la Table des représentants pour la somme de 125 \$ excluant les taxes.

**ADOPTÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 21**

Mario Lasalle, maire

Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.